

👁️ Prévisualisation de l'offre d'emploi O074260303001318, ne pas communiquer le lien de cette page.

Auxiliaire de puériculture

Offre n° O074260303001318

Publiée le 22/04/2026

Synthèse de l'offre

Employeur	centre communal d'action sociale
Lieu de travail	📍 Mairie, Saint-Jorioz (Haute-Savoie (74))
Poste à pourvoir le	Dès que possible
Type d'emploi	Emploi permanent - création d'emploi
Motif de vacance du poste	Poste créé suite à un nouveau besoin

Détails de l'offre

Famille de métiers	Enfance, famille > Petite enfance	Grade(s) recherché(s)	Auxiliaire de puériculture de classe normale Auxiliaire de puériculture de classe supérieure
Métier(s)	→ Assistant ou assistante éducatif petite enfance		
Ouvert aux contractuels	Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique) Un contractuel peut être recruté sur ce poste pour les besoins des services ou de par la nature des fonctions lorsqu'aucune candidature d'un fonctionnaire n'a abouti. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.		
Temps de travail	Temps complet	Télétravail	Non
Management	Non		

Descriptif de l'emploi

Le Multi-Accueil "les petits lutins" recherche des auxiliaires de puériculture.

La structure propose dans un même lieu, deux types d'accueil collectif : occasionnel et régulier selon l'activité professionnelle des parents. Le Multi-Accueil peut accueillir 40 enfants simultanément, âgés de deux mois à quatre ans.

Sous l'autorité hiérarchique de la directrice et par délégation de la responsable adjointe, l'agent effectuera les missions suivantes :

- * Assure l'encadrement et la sécurité d'un groupe d'enfant ;
- * Accueille, informe, accompagne l'enfant et sa famille ;
- * Contribue à l'éveil, au développement et la socialisation de l'enfant ;
- * Participe à la vie du projet d'établissement.

Missions / conditions d'exercice

Assurer l'encadrement et la sécurité d'un groupe d'enfant :

- Accueillir les enfants et mettre en œuvre les conditions nécessaires à leur bien-être,
- Identifier les besoins physiques, moteur et affectifs des enfants,
- Réaliser les soins courants d'hygiène des enfants et surveiller leur état général,
- Assurer une surveillance constante afin de garantir la sécurité des enfants, de prévenir les accidents et gérer les conflits,
- Aider les enfants dans l'acquisition progressive des gestes et comportements autonomes (autonomie vestimentaire, alimentaire, motrice, etc...)
- Participe à la surveillance médicale et applique les consignes données par la directrice,
- Rendre compte à la directrice, de potentiels troubles présentés par l'enfant,

Accueille, informe, accompagne l'enfant et sa famille :

- Echange et communique avec les parents et l'enfant :

* Ecoute, décode et apporte une réponse adaptée

* Favorise un lien de confiance avec les parents

* Transmet des informations accessibles et adaptées à l'enfant et à sa famille en tenant compte de la situation et de la réglementation en vigueur

- Crée les conditions d'un accueil adapté à chaque enfant afin de favoriser une bonne intégration de celui-ci au groupe et à la structure,

- S'assurer que la personne qui vient chercher l'enfant est bien habilitée.

Contribue à l'éveil, au développement et la socialisation de l'enfant :

- Organiser et animer des jeux, des ateliers d'éveil et d'expression en lien avec les projets pédagogiques de l'établissement.

- Aide l'enfant dans les activités quotidiennes : alimentation, lavage des mains, acquisition de la propreté, habillage...

- Respecter le régime alimentaire et préparer les biberons,

- Favoriser les relations et interactions entre enfants et adultes dans le respect des règles de la crèche et de la vie de groupe,

- Observer les enfants et analyser les situations en équipe,

- Tenir à jour les feuilles et cahiers de transmissions,

- Appliquer les règles d'hygiène prévues afin de ne pas favoriser la transmission des germes (lavage des mains, désinfection du tapis de change, lavage des jeux et du matériel de puériculture...)

Participe à la vie du projet d'établissement :

- Contribue à son élaboration,

- Recueille et transmet ses observations pour maintenir la continuité des soins et des activités,

- Participe au travail de l'équipe et aux réunions,

- Rend compte d'observations et d'activités effectuées.

Continuité de direction :

- Assure la continuité de direction sur les temps d'absence de la directrice et de son adjointe, selon le protocole établi pour la structure.

Activités secondaires :

- Participation obligatoire aux réunions annuelles qui se dérouleront en soirée

- Participation aux réunions de section en milieu de journée,

- Aider aux tâches ménagères si nécessaire

- Accompagnement des stagiaires sous le tutorat de l'EJE,

Profils recherchés

Être diplômé d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Être titulaire du concours d'auxiliaire de puériculture territoriale

Disposer du brevet PSC1 ou être en capacité de l'obtenir

Maîtriser les techniques de développement physique, moteur et affectif de l'enfant

Connaître les techniques d'éveil de l'enfant

Connaître les règles de base en diététique et des principes nutritionnels

Connaître les indicateurs d'alerte dans les comportements de l'enfant

Connaître les principes et règles éducatives

Temps de travail : Temps complet 36 h 15 par semaine

Les plannings pourront être modifiés en fonction des nécessités de service et plus particulièrement lors des vacances scolaires, ou en cas de remplacements.

Les repas seront pris successivement en prenant en compte les besoins de la journée.

Contact et modalités de candidature

Contact

0450689515

Informations complémentaires

Madame ALBERT-GONDRAND Amandine

Directrice de la crèche

04 50 68 95 15



DÉPOSER MA CANDIDATURE

✓ **Travailleurs handicapés**

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.